



King-Charles & Cavalier-King-Charles

Club des Epagneuls Nains Anglais

(Affilié à la Société Centrale Canine)

INFORMATION IMPORTANTE A L'ATTENTION DES DOCTEURS VETERINAIRES

PROTOCOLE POUR REALISER LES ECHOCARDIOGRAPHIES

Nous rappelons aux propriétaires ou éleveurs de Cavalier King Charles le protocole mis en place par le club que nous vous demandons de bien vouloir appliquer.

Le propriétaire du sujet examiné **doit adresser au club** un dossier comprenant :

- Une ou plusieurs images échocardiographiques sur lesquelles doivent **obligatoirement** figurer le nom du Chien, son numéro de tatouage ou de puce et la date de l'examen.

Cette image sera prise comme indiqué ci après:

Une coupe dite axe long 5 cavités par la fenêtre para-sternale droite (ou même gauche) montrant l'aorte et les deux feuillets mitraux et ce de façon symétrique et en fin de systole. Cet examen doit être réalisé simultanément avec un enregistrement électrocardiographique montrant une image gelée à la fin de l'onde T. (Référence bibliographique: Échocardiographie du chien et du chat par G. Haroutunian éditions Bigot à Paris)

- Une attestation du vétérinaire précisant avoir pratiqué l'examen et lu l'identification du chien. (Ce certificat devra mentionner le nom du chien, son sexe, son numéro de tatouage ou de puce (contrôlé sur le chien) et la date de l'examen).
- Photocopie du pedigree ou du certificat de naissance si le chien n'est pas encore confirmé.
- Le chien doit être âgé de plus de 18 mois au jour de l'examen. (Décision du comité du 13/05/2000 bulletin N° 69) pour pouvoir recevoir un certificat « d'aptitude » de la part du club. Pour les chiens entre 12 et 18 mois moins 1 semaine, le résultat de l'échocardiographie sera enregistré sur un fichier à part.
- La validité de l'examen est de 18 mois.
- Le nom et l'adresse du propriétaire du chien.

Les dossiers incomplets ne seront pas traités.